

Programme d'albums de service communautaire

Règlements et catégories
en vigueur pour l'évaluation
2010-2011 du concours
à l'échelon du district.

Le Programme d'albums de service communautaire (ASC) est un concours annuel qui reconnaît les clubs pour leurs activités de service communautaire et de collectes de fonds. Les détenteurs des premières places aux concours de district, admissibles à l'évaluation de niveau international, recevront des écussons d'inscription internationaux.

Le Programme d'albums de service communautaire vise à :

- rendre hommage aux clubs pour des projets exceptionnels;
- favoriser les activités importantes qui viennent en aide à la collectivité, rehaussent l'image du club et profitent à la collectivité;
- stimuler la participation des membres aux activités significatives du club, offrir le plus de possibilités à la participation individuelle et attiser la désirabilité de joindre les rangs du mouvement;
- aider Optimist International à obtenir de l'information sur les projets exceptionnels de club pour la gouverne d'autres clubs en quête de possibilités semblables axées sur l'aide à la collectivité;
- fournir au club un cahier de référence qui peut, à l'avenir, servir de guide pour la mise en oeuvre d'activités semblables.

L'évaluation des inscriptions de club devrait se faire au plus tard à l'occasion de la première réunion trimestrielle du conseil d'administration suivant immédiatement l'année au cours de laquelle on a mené ces projets. Le district n'a pas à choisir de gagnants dans une catégorie si la qualité des projets est insuffisante.

Le programme d'ASC accorde une grande importance au contenu et à la qualité du projet plus qu'à l'impression que laisse l'album officiel.

Les albums d'ASC sont évalués selon les critères suivants :

- qualité générale du projet, incluant l'originalité et la créativité = 50 %;
- explication détaillée, étape par étape, du projet pour permettre à un autre club de réaliser avec succès un projet semblable, de la planification à l'achèvement = 45 %;
- organisation matérielle de l'album, documentation et conformité aux règlements officiels = 5 %.

Les clubs qui ne respectent pas l'un ou l'autre des règlements officiels peuvent être exclus du concours d'ASC.

À la réception des albums au siège social, les détenteurs des premières places aux concours de district, dans chacune des deux catégories, sont inscrits au concours international. Optimist International se réserve le droit de conserver tous les albums pour une période n'excédant pas une année.

Jury du Concours international d'albums de service communautaire

Chaque année, les membres du comité qui chapeaute les programmes internationaux sont nommés par la présidente ou le président d'Optimist International, et ces membres Optimistes se réunissent pour l'évaluation des albums d'ASC de district de l'année précédente et le choix des lauréats internationaux. Le jury international évalue les albums selon les mêmes critères quant au format et à l'évaluation que ceux des jurys de district, et peut décider de ne pas décerner de marques de reconnaissance dans l'une ou l'autre des catégories s'il juge que les albums ne respectent pas les normes d'excellence.

Dans le cadre du concours international, on choisira deux projets gagnants – **Projet de service communautaire par excellence** et **Projet de collecte de fonds par excellence**. Dans la catégorie « Projet de service communautaire », chaque album soumis au concours international qui n'est pas basé sur un programme d'Optimist International actuel est admissible à la marque de reconnaissance **Innovation Optimiste**. Cette marque de reconnaissance qui n'est pas nécessairement attribuée annuellement vise à reconnaître les clubs qui conçoivent des idées de programmes nouvelles et créatives.

Tous les gagnants internationaux recevront une inscription payée au congrès annuel pour deux membres du club gagnant. (le club soumissionnaire dans le cas d'un projet conjoint); ils seront reconnus comme il se doit à l'occasion du congrès et un aperçu du projet sera publié dans la revue *l'Optimiste*.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le service des programmes par téléphone en composant, sans frais, le 1-800-363-7151, poste 321, ou par courriel à l'adresse genevieve.meilleur@optimist.org.

Catégories du concours d'ASC

Les catégories du concours d'ASC 2010-2011 sont avalisées par le comité des activités dans le but de reconnaître, de façon équitable, la grande variété de projets de service à la jeunesse et à la collectivité réalisés, chaque année, par les clubs.

Service communautaire – Les projets créatifs organisés dans le but de servir et de soutenir la jeunesse et la collectivité. Les activités suivantes pourraient, par exemple, être incluses dans cette catégorie : les collectes de sang, les prix du programme Respect de la loi, la plantation d'arbres, le mentorat, le parrainage d'une famille dont l'un des membres est atteint du cancer, les exposés sur les mesures de sécurité, les banquets d'Appréciation de la jeunesse, et les ligues de baseball. Soyez créatifs et choisissez des projets qui répondent le mieux aux besoins de votre collectivité!

Collecte de fonds – Les activités amusantes et novatrices planifiées et mises en oeuvre dans le but d'amasser des fonds sont classées dans la présente catégorie. Que les recettes soient versées à un autre organisme ou qu'elles servent à soutenir financièrement des programmes du club, les projets initiés dans le but d'amasser des fonds font partie de cette catégorie. Inscrivez-y votre quille-o-thon, vos régates, votre repas en plein air ou votre carnaval. La créativité est la clé du succès!

Règlements officiels

1. Admissibilité du projet

Pour être admissibles au concours d'ASC, les projets doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- Il faut tenir et terminer entièrement un projet durant l'exercice financier en cours, soit du **1er octobre 2010** au **30 septembre 2011**. La conduite de la planification et la récapitulation du projet peuvent avoir lieu hors l'exercice financier.
- Les clubs qui parrainent des projets en cours peuvent inscrire les activités achevées au cours de la période de douze mois se terminant le 30 septembre 2011.
- En ce qui concerne les sections 2, 3 et 4, les clubs doivent respecter le critère de 30 pages, **rectos seulement**.
- Les clubs doivent fournir les coordonnées d'une personne responsable et donner à Optimist International la permission de publier un résumé du projet et les renseignements utiles. Il peut s'agir de l'utilisation de photos, d'adresses de courrier électronique et de numéros de téléphone.

Un projet gagnant de district ne peut être présenté de nouveau au cours des trois prochaines années.

Un projet gagnant international n'est plus admissible au Concours d'ASC. Le projet sera placé dans le centre de documentation.

2. Présentation de l'album (pour les albums simples ou conjoints)

Toutes les inscriptions de projets de club doivent être présentées dans le cahier officiel du concours d'ASC ou **dans un simple cahier à trois anneaux en utilisant le formulaire « Historique du projet 2010-2011 »** et soumises, au plus tard à la date désignée par le district, à la présidente ou au président du comité des activités du district. On ne doit pas utiliser de pochettes de plastification ou de protège-feuilles dans les albums officiels du Concours d'ASC.

Les projets simples et conjoints de clubs seront évalués ensemble.

- La page couverture doit afficher une feuille seulement annonçant le/les noms de club, le/les numéros de club, le/les noms de district, le nom du projet, la catégorie dans laquelle le projet est inscrit et les coordonnées de la personne-ressource du projet.
- Toutes les sections doivent être identifiées convenablement, à savoir :

1^{re} section* : Historique du projet - doit être soumis, rédigé à l'ordinateur, dans le format imprimé à partir du site Web à l'adresse www.optimiste.org ou par l'entremise du service des programmes.

2^e section* : Références – il peut s'agir des noms, adresses, numéros de téléphone, sites Web, etc., de toutes les ressources utilisées pour le projet de manière à ce que les clubs aient, à l'avenir, un guide de référence pouvant aider à planifier des activités de service communautaire semblables. Cette section ne doit pas dépasser 3 pages.

3^e section* : Publicité - comprends communiqués de presse, articles de journaux, promotion dans le site Web, coupures de magazines, bulletins de club et de district, correspondance appropriée, programmes, affiches, dépliants publicitaires et bulletins d'information. Chaque coupure ou extrait de presse doit afficher ou contenir le nom et la date de la publication. De plus, documentez toute publicité faite à la radio ou à la télévision en dressant la liste des stations et les indicatifs d'appel. Si c'est possible, obtenez la documentation des stations émettrices.

4^e section* : Photographies bien identifiées — Les photos numériques sont acceptées. Joignez des photos prises dans le feu de l'action aussi souvent que possible. Ne doit pas dépasser 12 photos.

3. Projets conjoints- Les projets conjoints, ceux tenus par deux clubs Optimistes **adultes**, ou plus, seront évalués par rapport à d'autres projets simples et conjoints. Les districts peuvent présenter des projets simples ou conjoints de service communautaire ou de collecte de fonds comme leurs deux gagnants de district.

4. Soumission d'un album d'ASC à l'évaluation de district - Toutes les inscriptions doivent être expédiées, port payé, à l'adresse indiquée par la présidente ou au président du comité du Concours d'ASC de district.



Important!

Les clubs doivent poster leurs albums d'ASC à la présidente ou au président du comité des activités ou du Concours d'ASC de district.

VEUILLEZ NE PAS POSTER VOS INSCRIPTIONS DE CLUB DIRECTEMENT AU BUREAU INTERNATIONAL.